

EC2

L'ELECTION DES DELEGUES

Au début du mois d'octobre, la classe élit deux délégués. Les élèves passent par l'isoloir, afin de garantir le secret du vote.

Ils déposent ensuite leur bulletin dans une urne transparente.

Au premier tour, la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié des suffrages exprimés plus un, est exigée.

Si nécessaire, on procède à un second tour à la majorité relative, c'est-à-dire le plus grand nombre de voix.

Les délégués doivent participer à chaque conseil de classe* de l'année. Ils doivent aussi élire les délégués au conseil d'administration*.